

# BGer 5D\_161/2023 vom 20. September 2023

Bundesgericht, 2023-09-20, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5D\\_161\\_2023](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5D_161_2023)

FR: TF 5D\_161/2023 du 20 septembre 2023

IT: TF 5D\_161/2023 del 20 settembre 2023

## Erwägungen

### E. 1

Par acte du 21 août 2023, A. \_\_\_\_\_ exerce un recours au Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt rendu le 18 juillet 2023 par la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal du canton de Vaud prononçant l'irrecevabilité pour cause de tardiveté du recours formé par le précité au prononcé de mainlevée définitive de l'opposition du 13 février 2023.

### E. 2

Eu égard à la valeur litigieuse inférieure au seuil légal de 30'000 fr. ( art. 74 al. 1 let. b LTF ) et en l'absence de question juridique de principe ( art. 74 al. 2 let. a LTF ; ATF 141 III 159 consid. 1.2 et les arrêts cités), le présent recours doit être traité en tant que recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF , lequel n'est ouvert que pour se plaindre de la violation des droits constitutionnels ( art. 116 LTF ). En vertu de l' art. 106 al. 2 LTF , applicable par renvoi de l' art. 117 LTF , les griefs y relatifs doivent être invoqués et motivés par le recourant, à savoir expressément soulevés et exposés de manière claire et détaillée ("principe d'allégation"; ATF 146 I 62 consid. 3; 144 II 313 consid. 5.1; 142 II 369 consid. 2.1; 142 III 364 consid. 2.4).

### E. 3

En l'occurrence, le recourant se contente de contester devoir le montant à l'origine de la poursuite litigieuse. Il s'ensuit que le présent recours est dépourvu de toute réfutation et de tout grief -

a fortiori de nature constitutionnelle - dirigé contre l'arrêt déferé prononçant l'irrecevabilité du recours au prononcé de mainlevée définitive (art. 42 al. 2 et 106 al. 2 LTF; ATF 140 III 86 consid. 2 et les citations).

### E. 4

En conclusion, le présent recours doit être d'emblée déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée ( art. 108 al. 1 let. b LTF par renvoi de l' art. 117 LTF ), avec suite de frais à la charge du recourant ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.